



FICHE DE MISSION

Désignation

Chargé de domaine régional CSTI, adjoint au CAST

Objectifs

- Faire rayonner le domaine de la CSTI au sein de la région académique ;
- Être l'expert du domaine de la CSTI pour le compte de la DRAEAC ;
- Aider les enseignants par les conseils apportés, les formations, ou par l'intermédiaire des pages CSTI du site DRAEAC.

Contenu

Au titre de la mission régionale :

- coordonner et organiser, aux côtés des correspondants académiques pour les sciences et technologies (CAST), les dispositifs de CSTI (forum CSTI, prix régional du livre "sciences pour tous", concours CGénial, etc.) ;
- coordonner le travail d'accompagnement et de formation des enseignants par les chargés de mission départementaux CSTI, en partenariat avec le réseau DRAEAC ;
- animer le réseau des enseignants missionnés dans les services éducatifs relevant du domaine de la CSTI du réseau DRAEAC, les inciter à produire des webinaires de leur structure et promouvoir l'utilisation de la part collective pass Culture pour financer des actions CSTI ;
- émettre, sur ADAGE, l'avis pour les projets CSTI proposés dans l'appel à projets Ateliers scientifiques DRAEAC ;
- expertiser les dossiers CSTI pour le compte de la commission pass Culture ;
- contribuer à l'opération régionale académique « Faites/Fête de l'EAC » ;
- rédiger, relire et mettre en ligne sur le site CSTI des articles (actualités, dispositifs, ressources, valorisation) en lien avec les actions de CSTI de la région académique ;
- assurer la publication d'une lettre d'information régionale bimensuelle (hors congés scolaires) ;
- informer et soutenir les enseignants dans la conduite de projets scientifiques EAC ;
- suivre les projets d'ateliers CSTI menés dans les classes ;
- stimuler et valoriser les expériences pédagogiques innovantes menées dans les domaines scientifiques et techniques au sein des établissements.

Moyens

- Attribution de 4 indemnités pour mission particulière (soit 5000 €)

Suivi – évaluation

La personne recrutée rendra compte régulièrement de son activité à la déléguée régionale ainsi qu'au correspondant académique aux sciences et aux technologies et rédigera à leur attention, en fin d'année scolaire, un bilan annuel des activités conduites dans le cadre de sa mission.